

Parts de marché - MCO

Octobre 2018

Contexte, intérêt et objectifs de l'application

Dans le cadre des travaux de planification des équipements hospitaliers, il est important de connaître la répartition des séjours des patients dans les différents établissements d'une zone géographique.

Cette application permet dans un premier temps de choisir le périmètre géographique pour analyser les parts de marché :

- pour un établissement sélectionné sur sa zone de recrutement,
- ou pour chacun des établissements présents sur une zone géographique à sélectionner parmi : région, territoire de santé ou zonage spécifique ARS (depuis 2017).

Nouveautés pour la mise à jour 2017

- Ajout du choix par **zonage spécifique ARS**

13 ARS ont communiqué leur zonage d'intérêt correspondant à :

- Zonage GHT en AURA (15) Grand Est (12) et IDF (17)
- Territoire sanitaire en BFC (10)
- Territoire de l'offre hospitalière en Bretagne (7)
- Zonage EPCI en Guadeloupe (8)
- Zone de proximité en Haut de France (23)
- Territoire de proximité en Martinique (4)
- Territoire de santé mentale en Normandie (7)
- Département en Nouvelle-Aquitaine (12)
- Zone d'influence hospitalière intermédiaire en Occitanie (54)
- Bassin pour Océan Indien yc Mayotte (5)
- Zonage « SROS 3 » pour Pays de la Loire (15)

4 ARS n'ont pas de zonage spécifique, Centre, Corse, Guyane et PACA

Données mobilisées :

- Champ et source des données :
Les données sont celles des séjours hospitaliers en MCO, issues du PMSI, regroupées en V11d des GHM. Les calculs sont principalement basés sur le code géographique du patient, le GHM (groupe homogène de malade) du séjour et les données d'identification de l'établissement (FINESS, territoire de santé). On enlève les CM 28 et 90 ainsi que les séjours avec un code géographique se terminant par 999 et les PIE (Prestations inter-établissements).
- Période couverte :
Années 2008 à la dernière année connue

Définitions

La **part de marché** d'un établissement dans une zone pour une activité est le nombre de séjours d'habitants de la zone réalisés dans l'établissement rapporté au nombre total de séjours d'habitants de la zone dans l'activité sélectionnée.

La **zone de recrutement** autour d'un établissement est construite en classant les codes géographiques des patients ayant fréquenté l'établissement par nombre de séjours décroissant et en ne gardant que ceux qui participent à 80% de l'activité de l'établissement.

Les résultats sont présentés selon différents agrégats d'activité :

- **Activité de soins (ASO)** : elle correspond au code de chaque GHM : M (médecine), C (chirurgie) ou O (obstétrique).
- **Catégories d'activités de soins (CAS)** : il s'agit de 10 groupes basés sur le 3ème caractère du GHM et la durée de séjour (total chirurgie (GHM en C), chirurgie sans nuitée, chirurgie d'au moins 1 nuit, techniques peu invasives à visée diagnostique ou thérapeutique (GHM en K), total séjours des GHM sans acte classant (GHM en M ou Z), séjours des GHM sans acte classant et 0 nuitée, séjours des GHM sans acte classant d'au moins une nuitée, obstétrique, nouveau-nés);
- **Domaines d'activité (DoAc)** : les racines de GHM sont regroupées en domaines d'activité ;
- **Groupes planification (GP)** : 83 groupes inscrits dans les CAS (catégories d'activités de soins), qui sont désormais basés sur le 3ème caractère du GHM et non plus selon la logique ASO ;
- **Groupe activités (GA)** : 217 groupes inscrits dans les groupes de type planification ;

Ces 3 derniers types de regroupements sont décrits sur le site de l'agence (<https://www.atih.sante.fr/index.php?id=0002500038FF>).

Modalités de requête, tableaux disponibles dans ScanSanté

Il s'agit de sélectionner :

- une année ;
- un niveau géographique
- une zone géographique correspondant au niveau sélectionné : un finess pour la zone de recrutement, un territoire de santé, un zonage spécifique ou une région pour les autres choix
- un regroupement d'activité

Deux types de résultats sont présentés selon la sélection effectuée.

Pour la **zone de recrutement d'un établissement**, les résultats sont présentés en 2 temps :

- Un tableau donnant la composition de la zone de recrutement, à partir des codes géographiques des patients ayant fréquenté l'établissement. Pour chaque code géographique, on indique le nombre total de séjours des habitants pour l'année sélectionnée, la population N-2 du recensement INSEE, le taux d'hospitalisation global qui en découle, puis le nombre de séjours ayant eu lieu dans l'établissement, le taux d'hospitalisation dans l'établissement, et le poids de l'établissement dans le code géographique pour l'année sélectionnée et la précédente.
- un 2^{ème} tableau présente les effectifs de séjours et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour les 20 premiers établissements (en volume de séjours) intervenant dans la zone.

Pour **les autres niveaux géographiques** :

Le tableau liste les parts de marchés sur la zone choisie pour les établissements intervenant sur la zone qui totalisent au moins 5% des séjours de la zone dans l'activité retenue. Sont indiqués pour chaque établissement le nombre de séjours et la part de marché pour l'année sélectionnée et la précédente.